



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde**  
**Séance du 23 avril 2024 à 19h00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le Mardi 23 avril 2024 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 18 avril 2024

**Délibération n° 2024416 : Délibération portant sur la convention d'occupation du domaine public :  
implantation d'une consigne automatisée**

**Présents : 11**

Mesdames C. Levraud, M. Robitaillié, A. Souda-Français, Messieurs, G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, L. Lefèvre, C. Migner

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 4**

T. Bérard donne pouvoir à F. Bérard, E. Bonachera donne pouvoir à G. Hogrel, H. Marguerie donne pouvoir à O. Couderc, M. Sacy donne pouvoir à C. Migner

**Absente excusée : 0**

**Absent : 0**

Secrétaire de séance : Audrey Souda-Français

Monsieur le Maire s'assure que l'ensemble des élus a bien pris connaissance de la convention.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Occupant est autorisé, sous le régime des occupations du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable l'Emplacement défini à l'article 5, pour son activité d'hébergement de Consignes automatisées de retrait au 85 avenue des Côtes de Bourg à Prignac et Marcamps (près de la salle des fêtes).

Le Conseil Municipal **VOTE à la majorité** des membres présents et représentés, l'ensemble des articles de la convention jointe à la présente délibération.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2 (E. Bonachera, G. Hogrel)

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Prignac et Marcamps,

Le 23 avril 2024

Le Maire

Francis Bérard

Secrétaire de séance  
Audrey Souda-Français

